

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > BANVEL 4S

BANVEL 4S



BANVEL 4S

Dernière mise à jour :

26.07.2021

Herbicides

Protection des cultures

N° AMM :

8400096

Composition:

480 g/l

dicamba (sous forme de sel de diméthylamine)

Formulation:

SL Concentré soluble

Mode d'action:

Post-levée des adventices : Le traitement s'effectue en fonction du stade des adventices et du stade de la culture.

Systémique : Systémie ascendante et descendante.

Vapeur : Effet vapeur à prendre en compte au niveau des cultures avoisinantes.

Foliaire : Absorption essentiellement foliaire

Herbicide multicultures, actif sur les dicotylédones (dont : liserons, rumex, chardon et certaines annuelles). Il est absorbé rapidement par les parties aériennes puis diffusé par systémie ascendante et descendante. Banvel 4S s'utilise également dans le cadre de la limitation de la pousse et de la fructification des jachères semées.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)

Classement et sécurité

- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

1

[Suivant](#)

Brome

Camomille Romaine

Canne à sucre

Fétuque

Fléole

Iris pale



Jachère Semée Phacelie

Jachère Semée Trèfle Blanc

Jachère Semée Trèfle de Perse

Jachère Semée Trèfle Incarnat

•

	<ul style="list-style-type: none"> •  • SGH07 •  • SGH09
Mention d'avertissement	Attention
Délai de rentrée	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les travailleurs : 24 Heures
Mentions de danger	<ul style="list-style-type: none"> • H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. • H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. • EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques	<ul style="list-style-type: none"> • P102 Tenir hors de portée des enfants. • P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. • P273 Éviter le rejet dans l'environnement. • P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage : se reporter au tableau de l'étiquette pour le détail des protections. • P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. • P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. • Il est recommandé de respecter une distance de 5 mètres entre la culture de maïs traitée et les cultures de dicotylédones adjacentes non cibles. • Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. • Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. • En cas d'intervention d'un travailleur sur une parcelle traitée, porter une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus, avec traitement déperlant. • SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Equipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour protéger l'opérateur, pendant le mélange/chargement, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée, des lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle3), des bottes de protection certifiées EN 13 832-3.
- Pour protéger l'opérateur, pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et EPI partiel (blouse ou tablier manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée, des lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle3), des bottes de protection certifiées EN 13 832-3.
- Pour protéger l'opérateur pendant l'application avec un tracteur avec cabine, porter une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, des bottes de protection certifiées EN 13 832-3, des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour protéger l'opérateur pendant l'application avec un tracteur sans cabine, porter une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, des bottes de protection certifiées EN 13 832-3, des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

Préparation de la bouillie

Verser directement Banvel 4S dans la cuve du pulvérisateur remplie au 2/3 d'eau sous agitation. Puis compléter avec le volume d'eau nécessaire.

Conditions particulières de mise en oeuvre

Traiter par temps poussant avec des températures entre 10 et 25°C. S'abstenir de traiter sur des cultures en mauvais état végétatif. Eviter les périodes de froid avec des minima de 5-6°C ou des écarts de températures supérieurs à 15°C.

Sur maïs, il est recommandé de ne pas traiter en plein entre le stade 6 et le stade 8 feuilles.

Application possible en jets dirigés (pendillards) à la dose de 0.6L/ha dans un maïs de 50cm à 1m de hauteur.

Pulvérisation

Eviter les pulvérisations provoquant la formation d'embruns.

Volume d'eau

Il est possible d'utiliser BANVEL 4S avec des faibles volumes de bouillie : 120-150 litres d'eau par hectare.

Paramètres pression

A adapter en fonction du type de buse (injection d'air ou à fente). Autour de 2 bars.

Délai sans pluie

2 heures

Type de buse

A limitation de dérive
A fente

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

EN CAS D'URGENCE :
**Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche**

**Puis signaler vos symptômes au réseau
Phyt'Attitude,  N° Vert 0 800 887 887**
(Appel gratuit depuis un poste fixe).

Numéro d'urgence Syngenta

 **N° Vert 0 800 803 264**

Renseignements techniques

 **N° Indigo 0 825 00 05 52**

En cas d'accident de transport

06 11 07 32 81

0,150 € TTC / MN

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- **BANVEL® 4 S - Attention - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

BANVEL® 4 S - AMM N° 8400096 - Composition : 480 g/l dicamba (sous forme de sel de diméthylamine) * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage : se reporter au tableau de l'étiquette pour le détail des protections. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Il est recommandé de respecter une distance de 5 mètres entre la culture de maïs traitée et les cultures de dicotylédones adjacentes non cibles. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
